

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHY Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /220

Partenariat mondial France Alzheimer Corse

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées touchent de près ou de loin chaque famille. C'est pourquoi depuis 2007 la maladie d'Alzheimer est devenue une grande cause nationale avec plus de 800 000 malades et 225 000 nouveau cas par an, et notre pays est confronté pour la première fois à une augmentation impressionnante du nombre de malades.

La Ville d'Ajaccio souhaite apporter sa contribution à l'association France Alzheimer Corse du Sud et à ses partenaires (Hôpital Eugénie, les EHPAD, l'ADMR, l'association des commerçants de la rue Fesch) à l'occasion de la 21^e édition de la Journée mondiale Alzheimer sur le thème : « *Maladie d'Alzheimer : plusieurs générations mobilisées* » le **samedi 13 septembre 2014**.

La Ville d'Ajaccio permettra l'organisation de cette manifestation en mettant à disposition la cour du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts pour la promotion et l'organisation de leurs actions, ainsi que l'accès gratuit aux salles d'exposition permanentes et temporaires. En effet, chaque Ville de France met à disposition de l'association un lieu de mémoire pour rappeler symboliquement la problématique de la maladie.

L'association France Alzheimer et maladies apparentées Corse du Sud installera son Village Alzheimer® dans la cour du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio.

Ce Village accueillera gratuitement le grand public dans ses espaces d'informations et de sensibilisation.

Chacun pourra découvrir, par le biais d'ateliers pratiques, les actions développées par l'association France Alzheimer et maladies apparentées au profit des familles.

Aussi, des conférences thématiques, sous forme de café mémoire, aborderont les questions essentielles sur la prise en charge des familles et des résidents, telles que l'entrée en établissement, la place de l'art-thérapie, la formation des aidants, la relaxation ...

Les horaires d'ouverture du musée seront prolongés jusqu'à 20h et certains membres du personnel de la médiation seront sollicités pour mener des actions envers les résidents.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le Partenariat journée mondiale France Alzheimer Corse.

D'AUTORISER Le Député-Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 25 juillet 2014

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le Partenariat journée mondiale France Alzheimer Corse

AUTORISE Le Député-Maire

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Le Député-maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition,

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014
Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

